

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

# Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1364 22 juin 2011

# **SOMMAIRE**

Argolis Investment S.A 65452	KME Holding Luxembourg S.à r.l	65449
ARISA Ré 65452	KME Holding Luxembourg S.à r.l	65449
Augentius Fund Administration (Luxem-	Koza S.à r.l	65451
bourg) S.A65456	La Belle Fashion	65439
<b>B.B.T. Consulting S.A.</b>	Lazare S.A	65450
BSN medical Luxembourg Holding S.à r.l.	Lille Storm S.A	65450
65433	Lille Storm S.A	65467
Cash & Go S.A65438	Lille Storm S.A	65470
COMPAGNIE INTERNATIONALE D'OU-	Lille Storm S.A	65469
TREMER S.A., société de gestion de pa-	Lille Storm S.A	65470
trimoine familial, en abrégé INTEROU-	Milia Investment S.à r.l	
TREMER	Multiutility S.A	
Dubloen S.A., SPF       65426         Ecaro s.à r.l.       65458	Mytaluma S.A	
European Infrastructure Investments 3 65434	Nexum	65433
Forgreen Group Srl	OH2 International S.A	65461
Future Entertainment S. à r.l 65442	Pacific Drilling S.A	
GCG Manager S.A	PIAM Fund	
	Saint-Georges Immobilière S.à r.l	
Horizon French Property Partnership I S.C.A	Scribe Invest S.A	
HSBC European Infrastructure Invest-	SEB 5 - SICAV - FIS	65437
ments 3	SIFC Development Holding S.à r.l	65430
Hub One Participations S.A65460	Softcapital S.A	
INM Luxembourg S.à r.l	Sotinvest Management Holding S.A	
Invest Cap LX Holding S.A	Telecom Italia Finance	
Kacim (SPF) S.A	Telecom Italia Finance	
Kalbax S.à r.l	Terra Mundus Management S.A	
Kerinvest Sàrl	Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A	
Key Note Sàrl 65460		



# Dubloen S.A., SPF, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 60.508.

In the year two thousand and eleven.

On the fourth of April.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company DUBLOEN S.A., SPF, having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 60.508 (NIN 2010 2218 214),

incorporated by deed of the notary Frank BADEN, then residing in Luxembourg, on the 5 <sup>th</sup> of August 1997, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 655 of November 24, 1997.

The corporate capital has been converted into Euro by a decision of the annual general meeting of the shareholders on the 11 <sup>th</sup> of May 2000, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 807 of November 4, 2000.

The articles of incorporation have subsequently been amended as follows:

- by deed of the notary Camille MINES, residing in Capellen, on the 31 st of March 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1141 of June 10, 2009;
- by deed of the undersigned notary on the 19 <sup>th</sup> of July 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1856 of September 9, 2010.

The corporate capital is set at one million ninety thousand Euro (€ 1.090.000.-), represented by two thousand four hundred (2.400) shares with no par value.

The meeting is presided by Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 4244, avenue de la Gare,

who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

- I.- The agenda of the meeting is as follows:
- 1.- Transfer of the registered office of the company from Mamer to Luxembourg with amendment of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:
- **Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

- 2.- Decision to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- 3.- Acceptance of the resignation of the current directors with discharge for the execution of their mandates.
- 4.- Acceptance of the resignation of the current statutory auditor with discharge for the execution of his mandate.
- 5.- Appointment of Mr. Claude ZIMMER, Mr. Marc THEISEN, Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, the company Luxglobal Management S.à r.l. and the company Van Lanschot Management S.A. as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.
- 6.- Appointment of the company ZIMMER & PARTNERS S.A. as new statutory auditor, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.
- II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.
- III. It appears from the attendance list, that all the shareholders are present or represented at the meeting, the meeting is therefore properly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.
  - IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

#### First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company from Mamer to Luxembourg and therefore to amend article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).



It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

#### Second resolution

The meeting decides to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

#### Third resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current directors and grants them discharge for the execution of their mandates.

#### Fourth resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current statutory auditor and grants him discharge for the execution of his mandate.

#### Fifth resolution

The meeting decides to appoint as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

- Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
  - Mr. Marc THEISEN, lawyer, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
  - Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893,

represented by its permanent representative Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, prenamed.

- The company Van Lanschot Management S.A., having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 38.991,

represented by its permanent representative Mr. Joseph O.H. VAN CRUGTEN, bank director, residing professionally at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

#### Sixth resolution

The meeting decides to appoint as new statutory auditor of the company, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

The company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507.

As nothing remains on the agenda, the president called the meeting closed.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DUBLOEN S.A., SPF, avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 60.508 (NIN 2010 2218 214),

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 655 du 24 novembre 1997.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 mai 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 807 du 4 novembre 2000.

Les statuts ont été modifiés par la suite comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Camille MINES, de résidence à Capellen, en date du 31 mars 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1141 du 10 juin 2009;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juillet 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1856 du 9 septembre 2010.



Le capital social est fixé à un million quatre-vingt-dix mille Euros (€ 1.090.000.-), représenté par deux mille quatre cents (2.400) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est présidée par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1.- Transfert du siège social de la société de Mamer à Luxembourg avec modification de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:
  - Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

- 2.- Décision de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 4244, avenue de la Gare.
- 3.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de leurs mandats.
- 4.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de son mandat.
- 5.- Nomination de Monsieur Claude ZIMMER, Monsieur Marc THEISEN, Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, de la société Luxglobal Management S.à r.l. et de la société Van Lanschot Management S.A. en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016.
- 6.- Nomination de la société ZIMMER & PARTNERS S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016.
- II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.
- III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.
  - IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Mamer à Luxembourg et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

# Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

# Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats.

# Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
  - Monsieur Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à L1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.



- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- la société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893,

représentée par son représentant permanent Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, prénommé.

- la société Van Lanschot Management S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.991,

représentée par son représentant permanent Monsieur Joseph O.H. VAN CRUGTEN, directeur de banque, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

#### Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016:

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. ZIMMER, H. H. J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 6 avril 2011. Relation: ECH/2011/563. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011051586/187.

(110057719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

# Milia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider. R.C.S. Luxembourg B 151.781.

# EXTRAIT

Il résulte de la constitution de la société OpenGate Capital Group Europe S.à r.l., 6 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B159 276 en date du 18 février 2011 que la totalité des parts sociales de la Société, soit 2.250.000 parts sociales, classifiées comme suit:

1.250.000 parts sociales ordinaires;

100.000 parts sociales de classe A;

100.000 parts sociales de classe B;

100.000 parts sociales de classe C;

100.000 parts sociales de classe D;

100.000 parts sociales de classe E;

100.000 parts sociales de classe F;

100.000 parts sociales de classe G;

100.000 parts sociales de classe H;

100.000 parts sociales de classe I; et

100.000 parts sociales de classe I.

a été apportée pour la libération du capital de OpenGate Capital Group Europe S.à r.l. et que par conséquent l'associé unique de la Société est désormais OpenGate Capital Group Europe S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour extrait conforme Luxembourg, le 11 mai 2011.

Référence de publication: 2011064267/29.

(110072206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

### SIFC Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: KRW 87.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht. R.C.S. Luxembourg B 110.942.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of March.

Before Maître HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

### THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Development Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.l. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.942 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 of January 28, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on October 28, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

AIG Real Estate Opportunity X – South Korea, a company organized under the laws of United Kingdom, with registered office at 599 Lexington Avenue, 24 <sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, United States of America, registered under number LP11010 (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 21, 2011

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine million Korean Won (KRW 9,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventy-eight million Korean Won (KRW 78,000,000) to an amount of eighty-seven million Korean Won (KRW 87,000,000) by the issuance of nine (9) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;
- 2. Allocation of an amount of six hundred and eleven thousand two hundred and ninety-nine Korean Won (KRW 611,299) to the share premium account of the Company;
  - 3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;
  - 4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;
  - 5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.
  - III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

### First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine million Korean Won (KRW 9,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventy-eight million Korean Won (KRW 78,000,000) to an amount of eighty-seven million Korean Won (KRW 87,000,000) by the issuance of nine (9) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

### Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for nine (9) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to eight thousand four hundred and forty-six United States Dollars and fifty-five Cents (USD 8,446.55), being the equivalent of nine million six hundred and eleven thousand two hundred and ninety-nine Korean Won (KRW 9,611,299.-) at the exchange rate of USD 1 = KRW 1,138.-of which nine million Korean Won (KRW 9,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and six hundred and eleven thousand



two hundred and ninety-nine Korean Won (KRW 611,299) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of eight thousand four hundred and forty-six United States Dollars and fifty-five Cents (USD 8,446.55), being the equivalent of nine million six hundred and eleven thousand two hundred and ninety-nine Korean Won (KRW 9,611,299.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at eighty-seven million Korean Won (KRW 87,000,000) represented by eighty-seven (87) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each."

#### Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

#### Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-trois mars.

Par devant Maître HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

# A COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.l. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (la Société), constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 du 28 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 28 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

AIG Real Estate Opportunity X – South Korea, une société de droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 599 Lexington Avenue, 24 <sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, immatriculée sous le numéro LP11010 (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 mars 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf millions de Won coréens (KRW 9.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-dix-huit millions de Won coréens (KRW 78.000.000,-) à un montant de quatre-vingt-sept millions de Won coréens (KRW 87.000.000,-), par l'émission de neuf (9) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;
- 2. Allocation d'un montant de six cent onze mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf Won coréens (KRW 611.299,-) au compte prime d'émission de la Société;
  - 3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;
  - 4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;
  - 5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.



# III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf millions de Won coréens (KRW 9.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-dix-huit millions de Won coréens (KRW 78.000.000,-) à un montant de quatre-vingt-sept millions de Won coréens (KRW 87.000.000,-), par l'émission de neuf (9) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

#### Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire neuf (9) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à huit mille quatre cent quarante-six dollars américains et cinquante-cinq cents (USD 8.446,55) équivalant à neuf millions six cent onze mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf Won coréens (KRW 9.611.299,-) au taux de change de USD 1 = KRW 1.138,-dont neuf millions de Won coréens (KRW 9.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et six cent onze mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf Won coréens (KRW 611.299,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de huit mille quatre cent quarante-six dollars américains et cinquante-cinq cents (USD 8.446,55) équivalent à neuf millions six cent onze mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf Won coréens (KRW 9.611.299,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-sept millions de Won coréens (KRW 87.000.000,-) représenté par quatre-vingt-sept (87) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune.»

#### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

# Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cent euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2011. Relation: LAC/2011/14667. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011052474/144.

(110058514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

# B.B.T. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.792.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 04 avril 2011:

L'assemblée générale de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Guillaume SAOULI, né le 28/08/1970 à Genève (Suisse) demeurant à 7 Rue du Moulinet CH-1188 Gimel;
- Monsieur Marc SELLETTE né le 13/11/1966 à Libramont (Belgique), demeurant à Rue Albert Vanderkindere- 22 Bte B 17- B-1080 Molenbeek-Saint-Jean.
- Mademoiselle Delphine GIAUQUE né le 05/08/1979 à Sentier (Suisse), demeurant à Route du Reposoir n°3 CH-1260 Nyon.



Leur mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2016.

Luxembourg, le 04 avril 2011. Pour B.B.T. CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2011057804/18.

(110065290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

# Kerinvest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 158.642.

Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 26 janvier 2011 que le capital est désormais détenu comme suit: Monsieur Laurent MICHEL, gérant de sociétés, né le 26 juillet 1975 à Vannes (56), demeurant à RO-040151 Bucarest, Sector 4, Strada Bibescu Voda Nr 1, Bloc P4, Scara 2, Apt. 41, 999 parts sociales, soit 99,9 % du capital social.

Mademoiselle Sandrine REVELLIN, gérante de sociétés, née le 3 juillet 1985 à Vienne (France), demeurant à F-38000 Grenoble, 24 Boulevard Joseph Vallier, 1 part sociale, soit 0.1 % du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature Le gérant

Référence de publication: 2011055089/15.

(110060929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

### BSN medical Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 107.321.

Extract of the written resolution of the partners of the company dated on April 12 th, 2011

- The resignation of Mr. Jean-Paul Reiland as A-Manager is accepted.
- Mrs. Corinne Bitterlich; born on July 2  $^{\rm nd}$ , 1969; Senior Vice President; professionally residing at 412F, Route d'Esch, L-2086 in Luxembourg, is appointed for his replacement as A-Manager of the company with immediate effect for an unlimited time.

Certified copy

Extrait de la résolution prise par les associés en date du 12 avril 2011

- La démission de Mr Jean-Paul Reiland en tant que gérant de catégorie A est acceptée.
- Mme. Corinne Bitterlich; née le 2 juillet 1969; Senior Vice President; résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 à Luxembourg, est nommée en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat. Elle est nommée pour une période illimitée.

Certifié conforme

BSN medical Luxembourg Holding S. à r. l.

N. HELLING / C.N. KOSSMANN

B-Manager / A-Manager

Référence de publication: 2011058896/23.

(110065891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

# Nexum, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 108.369.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Bertrange, le 14 avril 2011.

Pour le compte Nexum

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Olivier Lansac

Référence de publication: 2011055120/13.

(110061417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

#### Softcapital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 75.450.

# **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 18 avril 2011 que:

- La démission de M. Stefan LORETZ, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée avec effet au 1 <sup>er</sup> décembre 2010.
- La société MARC MULLER CONSEILS S.A R.L. avec son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011063057/20.

(110070181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

# European Infrastructure Investments 3, Société à responsabilité limitée, (anc. HSBC European Infrastructure Investments 3).

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.755.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"HSBC INFRASTRUCTURE III GENERAL PARTNER LIMITED", a limited liability company, under the law of the United-Kingdom, having its registered office at 8 Canada Square GB-E14 5HQ London, registered with the Registrar of Companies for England & Wales under the number 7117117,

hereby represented by Mr. Geoffrey AREND, with professional address at Luxembourg,

by a virtue of a proxy given under private seal on March 10 2011, which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I.- The appearing party, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "HSBC European Infrastructure Investments 3", having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg ("The Company"), (R.C.S. Luxembourg, section B number 143755), incorporated by a deed of the undersigned notary of December 15 <sup>th</sup>, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 131 on January 21 <sup>st</sup>, 2009.

II.- The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

# Agenda

- 1. Change of the corporate name of the company into "European Infrastructure Investments 3";
- 2. Subsequent amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company;
- 3. Modify of the corporate objects of the company;
- 4. Subsequent amendment of article 3 of the articles of incorporation of the Company;
- 5. Miscellaneous



has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### First resolution

The sole shareholder resolves to change the Company's corporate name into "European Infrastructure Investments 3".

### Second resolution

As a result of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 2 of the Company's articles of incorporation, which will from now on read as follows:

**Art. 2. Corporate name.** The Company will exist under the corporate name of "European Infrastructure Investments 3".

# Third resolution

The sole shareholder resolves to modify the corporate objects of the company.

#### Fourth resolution

As a result of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 3 of the Company's articles of incorporation, which will from now on read as follows:

"Art. 3. Corporate objects. The purposes for which the Company is formed are the holding of participations as well as all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries or affiliates. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector or that would require the Company to have any other license:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate and infrastructure investments, whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing, party, the proxy holder signed together with Us the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:



«HSBC INFRASTRUCTURE III GENERAL PARTNER LIMITED», une limited liability company, constituée et existante sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 8, Canada Square, London E14 5HQ, immatriculée auprès de 'the Registrar of Co for England and Wales', sous le numéro 7117117,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Geoffrey AREND, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 mars 2011,

laquelle restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

I.- La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «HSBC European Infrastructure Investments 3», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (la «Société»), (R.C. Luxembourg, section B numéro 143755), constituée suivant acte du notaire soussigné le 15 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 131 en date du 21 janvier 2009

II.- La partie comparante agissant en sa qualité de seul associé de la Société et représentée comme mentionné ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

### Ordre du jour

- 1 Changement de la dénomination sociale de la Société en «European Infrastructure Investments 3»;
- 2 Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;
- 3 Modification de l'objet social de la Société;
- 4 Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société;
- 5 Divers;
- a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes.

### Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «European Infrastructure Investments 3».

#### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «European Infrastructure Investments 3».

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société.

### Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations ou toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;



- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières et d'infrastructure, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. AREND, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 mars 2011. Relation: EAC/2011/3736. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011054340/150.

(110060735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

#### SEB 5 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 131.694.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 avril 2011

Sont nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2012

Monsieur Kjell Norling avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen, président

Madame Barbro Lilieholm avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen,

Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen,

Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale.

Est nommé réviseur d'entreprises agréé Pricewaterhouse Coopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour un mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011058439/17.

(110066175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

# COMPAGNIE INTERNATIONALE D'OUTREMER S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé INTEROUTREMER, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 20.702.

# CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 avril 2011 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 28 avril 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour COMPAGNIE INTERNATIONALE D'OUTREMER S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé INTEROUTREMER

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011057842/18.

(110065706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.



# Kalbax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 81.450.

Les comptes annuels au 31 juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011055087/10.

(110061463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

# Kacim (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 42.941.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011055088/11.

(110060886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

# Cash & Go S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 94.586.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 décembre 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 décembre 2010 que les mandats des membres du Conseil d'Administration étant venus à échéance, l'assemblée Générale décide de reconduire les mandats des administrateurs:

- Monsieur Jacques BAUER, né le 08/09/1967 à Luxembourg, demeurant à L-6990 Rameldange
- Monsieur Marc WAGENER, né le 26/08/1965 à Luxembourg, demeurant à L-1467 Howald, 77, rue Henri Etringer Pour un an, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

D'autre part, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 décembre 2010:

- la démission de Messieurs Romain Henri BOCK, né le 13/11/1949 à Diekirch, demeurant à 25, Am Bounert, L-6975 Rameldange, et Jean-Marie SCHMITZ, né le 12/07/1948 à Clervaux, demeurant à 1A, Allée Drosbach, L-1423 Howald, de leurs fonctions d'administrateurs de la société a été acceptée.
- Messieurs Michel THILMANT, né le 25/10/1959 à Longlier, demeurant à 30, rue de la Faloise, B-6840 Neufchâteau et Emmanuel HUOT-SOUDAIN, né le 20 juin 1968 à Besançon, demeurant à 6, Avenue Pat Barron, L-5626 Mondorflès-Bains on été nommés aux postes d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires
  - La démission de Monsieur Romain Henri BOCK de son poste d'administrateur-délégué
- Monsieur Emmanuel HUOT-SOUDAIN a été nommé au poste d'administrateur-délégué; il pourra engager la société pour tout acte de gestion journalière avec la cosignataire obligatoire d'un administrateur.

Pour un an, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 9 décembre 2010 décide également d'accepter la démission de la société ACCOUNT DATA EUROPE S.A., ayant son siège social à Route de Trèves, 15, L-6793, Grevenmacher, immatriculée au RCS de et à Luxembourg sous le numéro B 70 580 et de donner mandat au Réviseur d'entreprise, la société PriceWaterhouseCoopers, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée au RCS de et à Luxembourg, sous le numéro B 65 477 pour réviser les comptes de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 28 avril 2011.

Référence de publication: 2011064122/33.

(110072106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.



# La Belle Fashion, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.568.

# CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil onze, le trente mars.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

#### A comparu:

La société par actions simplifiées LA BELLE FASHION S.A.S., établie et ayant son siège social à F-76 690 Le Bocasse, Le Valmartin, inscrite au registre de commerce de Rouen, sous le numéro 521 241 737, numéro de gestion 2010 B 364,

représentée par Monsieur Sébastien ADAM, né le 16 février 1969 à Le Petit Quevilly (France), demeurant à F-76 160 Saint-Martin-du Vivbier, 514, rue du Mont Perreux,

ici représenté par Monsieur Jean-Claude KRIEGER, suivant procuration sous seing privé, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec le présent acte,

laquelle partie comparante a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante déclare être l'actionnaire unique de la société anonyme

#### La belle fashion

établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 131.568,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 septembre 2007,

publiée au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 13 octobre 2007, numéro 2301, page 110427,

avec un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces.

La dite partie comparante, représentée comme exposé ci-avant, constate que:

I. Il existe une société anonyme sous la dénomination de LA BELLE FASHION, société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 131.568, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 septembre 2007

publiée au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 13 octobre 2007, numéro 2301, page 110427.

- II. Le capital social intégralement souscrit et libéré est fixé à la somme de avec un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces.
  - III. La partie comparante est propriétaire de l'intégralité des actions de la dite société.
- IV. En tant que seule actionnaire, la soussignée déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.
- V. La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, actionnaire unique, déclare par les présentes se nommer personnellement, assumer et accepter, la fonction de liquidateur de la dite société.

Elle déclare par ailleurs:

- avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et
- répondre personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.
- VI. La partie comparante déclare encore connaître parfaitement la situation financière et les statuts de la société et décide d'approuver les comptes de la société à la date du
- VII. Que la partie comparante donne décharge expresse aux gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.
  - VIII. Que partant la liquidation de la société est achevée.
- IX. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années au siège social de la société, à L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

# Déclarations générales

La partie comparante déclare que le notaire instrumentant leur a expliqué les dispositions régissant la procédure de la liquidation des sociétés commerciales telles qu'elle est prévue par la loi sur les sociétés commerciales. Elles ont persisté à procéder par le présent acte.



#### Déclaration en matière de blanchiment

L'actionnaire unique certifie, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que les fonds/biens/droits de la société prédécrite ne proviennent pas respectivement que la société ne s'est pas livrée à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge, à raison du présent acte, s'élève à la somme de NEUF CENT CINQUANTE EUROS (EUR 950,-). A l'égard du notaire instrumentant, la comparante déclare être tenue des frais, honoraires et dépenses relatif au présent acte.

DONT ACTE, fait est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Krieger, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 1 er avril 2011. Relation: RED/2011/718. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial.

Pétange, le 7 avril 2011. Karine REUTER.

Référence de publication: 2011053528/74.

(110059607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

# Scribe Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 114.717.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue à Bertrange le 10 mai 2011

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'Administrateur des sociétés CRITERIA S.à.r.l. et PROCEDIA S.à.r.l., avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat de Commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Il résulte dudit procès-verbal que le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange.

Extrait sincère et conforme de la décision circulaire du Conseil d'Administration du 10 mai 2011

Il résulte de ladite décision circulaire que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'Administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière

Il résulte de ladite décision circulaire, que Monsieur Gabriel JEAN, demeurant au 10B rue des Mérovingiens, L -8070 Bertrange a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément l'Article 7 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Bertrange, le 10 mai 2011.

Référence de publication: 2011064325/29.

(110072256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.



#### Telecom Italia Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 76.448.

#### **FXTRAIT**

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration de Telecom Italia Finance (la «Société») qui à été tenue à Luxembourg en date du 3 mai 2011 que le Conseil a confirmé, jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2014, Mr. Andrea Balzarini en tant que Président du Conseil d'Administration et Mr. Adriano Trapletti en tant qu'Administrateur Déléguée, en leurs conférant les pouvoirs qui suivent:

- 1. Le Président M. Andrea Balzarini et l'Administrateur Délégué, M. Adriano Trapletti, chacun agissant seul, peuvent engager la Société avec leur seule signature pour les opérations suivantes:
- effectuer tous paiements par le débit d'un compte courant de la société à concurrence de € 100.000,00 ou sa contrevaleur par opération;
  - endosser pour encaissement, au nom et pour compte de la Société, des chèques émis par des tiers;
  - constituer des dépôts au nom et pour compte de la Société, pour une durée maximale de douze (12) mois;
  - accomplir tous actes relatifs à des opérations déjà approuvées par le Conseil d'Administration;
  - signer la correspondance courante, c'est-à-dire celle ne comportant pas d'engagements pour compte de la Société.
- représenter la Société vis-à-vis toutes les Administrations publiques en Luxembourg et ailleurs y comprises les autorités fiscales et douanières et constituer des mandataires; signer les déclarations fiscales et en matière de Sécurité Sociale;
- représenter la société en justice et pour les arbitrâtes, en Luxembourg et ailleurs, négocier accords et constituer des mandataires;
- embaucher, suspendre, licencier le personnel de tout niveau et prendre toute autre décision à caractère disciplinaire; fixer les salaires et les activités du personnel; accomplir toutes les formalités inhérentes à la gestion du personnel auprès des institutions compétentes en matière de Sécurité Sociale, aussi bien au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger ; représenter la Société auprès des organisations syndicales et auprès de toute autre organisation de nature industrielle et économique.
  - 2. La gestion journalière de la société est déléguée à l'Administrateur Délégué M. Adriano Trapletti.
- 3. L'Administrateur Délégué M. Adriano Trapletti avec soit un Fondé de Pouvoir soit un Mandataire Spécial, agissant et signant conjointement peuvent engager la Société pour les opérations suivantes:
- acheter ou vendre toutes obligations, «commercial paper» ou titres assimilables à concurrence d'un montant de € 50.000.000 ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;
- effectuer des opérations de Interest and/or Currency Swap, des opérations de Forward Rate Agreement et d'arbitrage sur taux d'intérêts en utilisant tout autre instrument synthétique à concurrence d'un montant de € 50.000.000 ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;
  - accorder à toutes Sociétés faisant partie du Groupe Telecom Italia tous prêts ou avances, accepter des
- dépôts en leur nom et pour leur compte à concurrence d'un montant de € 100.000.000 ou sa contrevaleur dans une autre devise par opération;
  - utiliser les lignes de crédit octroyées au nom de la Société, les rembourser soit en ligne capital soit par
  - intérêts à concurrence d'un montant de € 50.000.000 ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;
- acheter ou vendre au comptant ou à terme des devises au nom et pour compte de la Société à concurrence d'un montant de € 50.000.000 ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;
- Effectuer tous payements pour un montant maximal de € 500.000 ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;
- Effectuer tous transferts de fond d'un compte à un autre de la Société sans limitations de montant, à condition que les comptes soient déjà ouverts et au nom de la seule Société.

Antonio Sica

Un Administrateur

Référence de publication: 2011063067/51.

(110070724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.



### Future Entertainment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: GBP 400.000,00.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner. R.C.S. Luxembourg B 145.414.

Résolutions de l'associée unique de Future Entertainment S.à.r.l. (la "société") approuvées le 9 mai 2011

#### Première résolution

L'associé unique DECIDE d'accepter la démission de M. Willem Hendrik ZOEHOUT, né le 23 décembre 1963 à Opsterland, Pays-Bas et avec résidence à 38, Duerfstross, L – 6830 BERBOURG, comme gérant de la Société, avec effet à ce jour.

#### Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE de nommer, à durée indéterminée, M. David Charles FALKNER, né le 9 août 1974 à Dublin, Irlande et demeurant 3A, Val Sainte Croix, L – 1371 Luxembourg, en remplacement du gérant démissionnaire, avec effet à ce jour. M. Falkner pourra engager la Société par sa seule signature en vertu des dispositions de l'Article 12 des statuts.

Il est porté à la connaissance des tiers que le siège social de l'Associée Unique, Virgin Media Investments Limited est désormais à: Media House, Bartley Wood Business Park, Hook, Hampshire RG27 9UP, Royaume-Uni.

Pour & au nom FUTURE ENTERTAINMENT S.A.R.L.

Sabine PERRIER

Mandataire / LG@VOCATS

Référence de publication: 2011063544/22.

(110071178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

# Forgreen Group Srl, Société Anonyme, (anc. Multiutility S.A.).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 76.487.

L'an deux mille onze.

Le deux mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MULTIUTILITY S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 76487, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 776 du 24 octobre 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 19 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 691 du 29 août 2001;
- en date du 8 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1068 du 27 novembre 2001;
- en date du 22 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1 du 2 janvier 2002,

ayant un capital social de cinq cent mille euros (500.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Evelyne BEY, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Approbation d'une situation comptable de la société au 28 février 2011.



- 2.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 3.- Réduction du capital social à concurrence d'un montant de 490.000,- EUR, pour le ramener de son montant actuel de 500.000,- EUR à 10.000,- EUR, par le transfert de la somme de 490.000,- EUR à un compte de réserves, sans annulation d'actions.
  - 4.- Modification de la dénomination de la société en Forgreen Group Srl.
  - 5.- Modification de l'objet social pour lui donner la teneur reprise dans les nouveaux statuts en langue italienne.
  - 6.- Fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050.
  - 7.- Démission des administrateurs et du commissaire de la société.
  - 8.- Changement de la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée".
  - 9.- Refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation italienne.
  - 10.- Nomination d'un administrateur unique.
  - 11.- Délégation de pouvoirs.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée approuve le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 28 février 2011 tels qu'ils ont été élaborés par le conseil d'administration et le commissaire de la société et soumis à l'assemblée, comme il résulte de la situation comptable en annexe.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cinq mille (5.000) actions de la société.

#### Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de quatre cent quatre-vingt-dix mille euros (490.000,-EUR), pour le ramener de son montant actuel de cinq cent mille euros (500.000,-EUR) à dix mille euros (10.000,-EUR), sans annulation d'actions.

Cette réduction de capital est réalisée par le transfert de la somme de quatre cent quatre-vingt-dix mille euros (490.000,- EUR) à un compte de réserves.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

L'assemblée prend acte que suite à la présente réduction le capital social de dix mille euros (10.000,- EUR) est entièrement souscrit et libéré.

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en Forgreen Group Srl.

#### Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur reprise dans les nouveaux statuts en langue italienne ci-après.

#### Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050.

### Septième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs de la société, à savoir Messieurs Germano ZANINI, Alexis DE BERNARDI et Jacopo ROSSI et du commissaire aux comptes de la société à savoir Monsieur Jean-Marie HEITZ et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

# Huitième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de Luxembourg à l-37100 Verona, Via del Lavoro 33 (Italie), et de faire adopter par la société la nationalité italienne, selon la loi italienne.

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 et aux dispositions de l'article 4 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131.



#### Neuvième résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée", il en suit que le capital social ne sera plus représenté par des actions mais par des parts sociales qui représentent la participation de chaque associé dans la société, et de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter comme suit:

# "STATUTO DELLA SOCIETÀ A RESPONSABILITÀ LIMITATA FORGREEN GROUP SRL

# Denominazione - Oggetto - Sede - Durata

#### Art. 1. Denominazione.

1.1- La società è denominata "Forgreen Group Srl".

#### Art. 2. Oggetto.

- 2.1- La società ha per oggetto:
- l'acquisto, la vendita e la gestione di partecipazioni societarie in società ed enti italiani ed esteri;
- holding di gruppi finanziari in Italia ed all'estero;
- il coordinamento tecnico, amministrativo, commerciale e finanziario delle società ed enti economici nei quali direttamente o indirettamente la società stessa partecipi;
- l'attività di assistenza tecnica per ogni tipo di problematica gestionale di natura finanziaria, economica e commerciale, la raccolta e l'elaborazione di dati statistici, industriali, contabili e amministrativi consistente nella mera manipolazione informatica degli stessi, la resa di servizi commerciali di organizzazione, marketing, e selezione del personale;
  - l'offerta di supporti tecnici in materia di organizzazione, riorganizzazione, ristrutturazione e pianificazione gestionale.

Le attività di cui ai paragrafi precedenti potranno essere svolte nel modo più ampio anche attraverso la partecipazione a società, consorzi, joint venture e altre forme associative. Restano in ogni caso escluse le attività riservate agli iscritti ad albi professionali.

La società può inoltre compiere ogni altra operazione commerciale, industriale e finanziaria, mobiliare ed immobiliare che gli organi della società ritengano strumentale o accessoria al conseguimento dell'oggetto sociale sopra indicato nonchè rilasciare avalli, fidejussioni e garanzie, anche reali, ivi comprese quelle nell'interesse di società controllate o partecipate; assumere partecipazioni o interessenze in altre società o imprese connesse, accessorie o strumentali.

In ogni caso, tutte le attività debbono essere svolte nei limiti e nel rispetto

delle norme che ne disciplinano l'esercizio nonché nel rispetto delle norme in

materia di attività riservate ad iscritti a Collegi, Ordini o Albi professionali; in particolare, le attività di natura finanziaria debbono essere svolte in ossequio al disposto delle leggi in materia e, comunque, non in via prevalente né nei confronti del pubblico.

#### Art. 3. Sede.

- 3.1 La società ha sede in Verona all'indirizzo comunicato dagli amministratori ai sensi dell'art. 111 ter disp. trans. del
- 3.2 L'organo amministrativo potrà istituire e sopprimere, in Italia e all'estero, uffici direzionali e operativi, filiali, succursali, agenzie, stabilimenti o unità locali, produttive e direzionali, comunque denominate, mentre compete ai soci la decisione di istituire, modificare o sopprimere sedi secondarie.

### Art. 4) Durata.

4.1 - La durata della società è stabilita fino al 31 (trentuno) dicembre 2050 (duemilacinquanta).

# Capitale - Partecipazioni sociali - Finanziamenti dei soci -Titoli di debito

# Art. 5. Capitale.

- 5.1 Il capitale sociale è di euro 10.000,00 (diecimila virgola zero zero).
- 5.2 Il conferimento deve farsi in denaro. Tuttavia, sia in sede di costituzione della società sia in sede di decisione di aumento del capitale sociale può essere derogato il disposto dell'articolo 2464, comma 3, del codice civile sulla necessità di eseguire i conferimenti in danaro.
- 5.3 In caso di decisione di aumento del capitale sociale mediante nuovi conferimenti spetta ai soci il diritto di sottoscriverlo in proporzione delle partecipazioni da essi possedute; tuttavia, i soci possono decidere che le partecipazioni emesse in sede di aumento del capitale sociale siano attribuite ai sottoscrittori in misura non proporzionale ai conferimenti nel capitale sociale dagli stessi effettuati.
- 5.4 Salvo per il caso di cui all'art. 2482 ter del codice civile, i soci possono decidere che la sottoscrizione delle partecipazioni emesse in sede di aumento del capitale sociale sia in tutto o in parte riservata a terzi estranei alla compagine sociale o che il diritto di opzione sia comunque escluso o limitato; in tal caso, la decisione di aumento del capitale sociale



deve specificare le ragioni della limitazione o dell'esclusione del diritto di opzione e spetta ai soci non consenzienti il diritto di recesso a norma dell'articolo 2473 del codice civile.

5.5 - In caso di riduzione del capitale sociale per perdite, può essere omesso il preventivo deposito presso la sede sociale della relazione e delle osservazioni di cui all'articolo 2482 bis, comma 2, del codice civile.

#### Art. 6. Partecipazioni sociali.

- 6.1 Ogni socio è titolare di una sola partecipazione. Le partecipazioni sono divisibili in caso di alienazione totale o parziale per atto tra vivi o a causa di morte.
  - 6.2 I versamenti sulle quote sono richiesti dagli amministratori nei termini e modi che reputeranno convenienti.

### Art. 7. Trasferimento delle partecipazioni sociali.

7.1 - In caso di trasferimento delle partecipazioni sociali, per atto tra vivi, spetta agli altri soci il diritto di prelazione a parità di condizioni.

Il diritto di prelazione è escluso nei trasferimenti che avvengano a favore di altri soci.

7.2 - Il socio che intende effettuare il trasferimento mediante atto tra vivi a titolo oneroso e con corrispettivo fungibile, deve prima farne offerta alle stesse condizioni agli altri soci tramite l'organo amministrativo, al quale deve comunicare l'entità di quanto ê oggetto di trasferimento, il prezzo richiesto, i dati identificativi del potenziale acquirente e tutti i termini e le condizioni di stipula dell'atto traslativo.

Entro il termine di 15 (quindici) giorni dalla data di ricevimento della predetta comunicazione, l'organo amministrativo deve dare notizia della proposta di alienazione a tutti i soci, assegnando agli stessi un termine di 20 (venti) giorni dal ricevimento della comunicazione, per l'esercizio del diritto di prelazione.

Entro questo ultimo termine, i soci, a pena di decadenza, devono comunicare al proponente e all'organo amministrativo la propria volontà di esercitare la prelazione; il ricevimento di tale comunicazione da parte dell'organo amministrativo costituisce il momento di perfezionamento del negozio traslativo.

- 7.3 L'intestazione a società fiduciaria o la reintestazione, da parte della stessa, agli effettivi proprietari (previa esibizione del mandato fiduciario) non è soggetta a quanto disposto nel presente articolo.
- 7.4 Salvo il diritto di recesso di cui all'art. 2469 co. 2 cod. civ., in caso di morte di un socio, vengono riconosciute ai soci superstiti (con decisione da assumere entro novanta giorni dalla data del decesso), le seguenti facoltà alternative:
- continuare la società con gli eredi e/o legatari del defunto, se questi vi consentano (in questo caso la società potrà essere continuata anche con uno solo o più tra gli eredi e/o legatari);
  - liquidare agli stessi il valore della partecipazione (con riferimento alla data del decesso);
  - sciogliere la società.

La decisione di cui al punto precedente deve essere assunta con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino almeno la maggioranza del capitale di spettanza dei soci superstiti.

In caso di liquidazione della partecipazione, quest'ultima si accrescerà ai soci superstiti in proporzione alla loro rispettiva partecipazione alla società; gli eredi e/o legatari del socio defunto avranno in tal caso diritto al rimborso della partecipazione in proporzione al patrimonio sociale, determinato, a questo fine, con riferimento alla data della morte.

Il relativo pagamento dovrà essere effettuato dalla società entro sei mesi dalla data del decesso.

Ove la società continui con gli eredi o legatari del socio defunto e questi ultimi costituiscano una pluralità di soggetti, i medesimi dovranno nominare un rappresentante comune, salva la facoltà di procedere alla divisione della partecipazione caduta in successione.

# Art. 8. Finanziamenti dei soci.

8.1 - I soci, nel rispetto delle vigenti norme di legge e dei regolamenti, potranno effettuare finanziamenti anche in conto capitale a favore della società.

Detti finanziamenti, salvo patto contrario, devono intendersi infruttiferi di interessi.

#### Art. 9. Titoli di debito.

- 9.1 La società può emettere titoli di debito che possono essere sottoscritti soltanto da investitori professionali soggetti a vigilanza prudenziale ai sensi dell'art. 2483 c.c..
- 9.2 La relativa delibera è di competenza dei soci ed è assunta con il voto favorevole dei soci che rappresentino almeno i due terzi del capitale sociale.

Decisioni dei soci

# Art. 10. Competenze.

10.1 - Sono di competenza dei soci le decisioni previste dall'art. 2479 del codice civile, ivi compresa la nomina degli amministratori.

Le decisioni dei soci sono adottate mediante deliberazione assembleare o per consultazione scritta o sulla base del consenso manifestato per iscritto.



# Art. 11. Assemblea: Intervento - Voto rappresentanza

- 11.1 Il voto di ciascun socio vale in misura proporzionale alla sua partecipazione.
- 11.2 Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare, per delega scritta, da altra persona anche non socio e la relativa documentazione è conservata dalla società secondo quanto previsto dalla legge.

La delega conserva efficacia anche per l'eventuale seconda convocazione.

#### Art. 12. Assemblea: Convocazione - Svolgimento.

- 12.1 L'assemblea dei soci può essere convocata anche fuori della sede sociale purché in Italia.
- 12.2 Le convocazioni delle assemblee sono fatte a cura degli amministratori con lettera raccomandata spedita ai soci almeno otto giorni prima dell'adunanza al domicilio dei soci ovvero mediante fax o posta elettronica spediti entro lo stesso termine al numero di fax o all'indirizzo di posta elettronica previamente comunicati dai soci alla Società.

Nella stessa lettera di convocazione dell'assemblea può essere fissato un giorno ulteriore per la seconda convocazione.

Sono tuttavia valide le assemblee, anche non convocate come sopra, qualora ad esse partecipi l'intero capitale sociale e tutti gli amministratori ed i sindaci, ove nominati, siano presenti o informati della riunione e nessuno si opponga alla trattazione dell'argomento.

12.3 - L'assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico ovvero dal Presidente del Consiglio di amministrazione ove sussista ovvero, qualora gli amministratori non costituiscano un Consiglio, dall'amministratore più anziano o infine, in difetto, da persona eletta dall'assemblea.

L'assemblea, se lo ritiene, nomina un segretario anche non socio.

- 12.4 Le deliberazioni dell'assemblea sono constatate da processo verbale firmato dal Presidente e, ove nominato, dal segretario. Nei casi di legge, ed inoltre quando il Presidente lo ritenga opportuno, il verbale viene redatto da un notaio da lui scelto.
- Il Presidente dell'assemblea verifica la regolarità della costituzione, accerta l'identità e la legittimazione dei presenti, regola il suo svolgimento ed accerta i risultati delle votazioni; degli esiti di tali accertamenti deve essere dato conto nel verbale
- 12.5 L'assemblea può svolgersi anche con gli intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, audio/video collegati. In tal caso, è necessario che:
- a) sia consentito al presidente dell' assemblea, anche a mezzo del proprio ufficio di presidenza, di accertare inequivocabilmente l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- b) in ogni luogo audio/video collegato si predisponga il foglio delle presenze, in cui devono essere indicati i nominativi dei partecipanti all'adunanza in quel luogo; detto foglio di presenza va allegato al verbale dell'adunanza;
  - c) sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari;
- d) sia consentito agli intervenuti di partecipare in tempo reale alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all' ordine del giorno.

#### Art. 13. Quorum.

13.1 - Le decisioni dei soci, in qualsiasi forma vengano adottate, sono validamente assunte con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale sia in prima che in seconda convocazione, salvo che in casi particolari il presente statuto ovvero la legge richiedano inderogabilmente diverse specifiche maggioranze.

### Art. 14. Consultazione scritta - Consenso espresso per iscritto.

14.1 - Nel rispetto di quanto disposto dall'art. 2479 del codice civile, le decisioni dei soci possono essere adottate mediante consultazione scritta o consenso espresso per iscritto.

In tali casi, l'Amministratore Unico, il Presidente del Consiglio di Amministrazione previa delibera del Consiglio stesso ovvero gli amministratori congiuntamente qualora non sussista un Consiglio di amministrazione, comunicano a tutti i soci e, ove nominati, ai sindaci, il testo della decisione accompagnato da una lettera contenente l'indicazione del termine, non inferiore a giorni dieci dalla comunicazione stessa, entro il quale i soci possono approvare la decisione apponendo in calce alla stessa la propria sottoscrizione preceduta dalla relativa data. Detta lettera accompagnatoria, potrà altresì contenere ogni eventuale osservazione e spiegazione in ordine agli argomenti posti in decisione.

I sindaci, nello stesso termine concesso ai soci, potranno far pervenire le loro eventuali osservazioni.

- 14.2 Tutti tali documenti dovranno essere conservati agli atti sociali ed il testo della deliberazione, ove approvato, dovrà essere ritrascritto nel libro delle decisioni dei soci mediante apposito verbale.
- 14.3 La decisione dei soci potrà anche risultare direttamente dalla sottoscrizione dei soci consenzienti apposta, con indicazione della relativa data, in calce al testo della decisione medesima scritto nel libro delle decisioni dei soci.
- 14.4 In ogni caso, dai documenti sottoscritti dai soci devono risultare con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso alla stessa.
- 14.5 La decisione dei soci si intenderà adottata nella data in cui viene depositato presso la sede sociale il documento scritto contenente il testo della decisione ed i voti favorevoli necessari all'approvazione della stessa ovvero, nell'ipotesi



di cui al punto 14.3, nella data in cui viene apposto sul libro delle decisioni dei soci l'ultimo voto favorevole necessario all'approvazione della decisione.

# Amministrazione e Rappresentanza

#### Art. 15. Amministrazione.

15.1 - La società è amministrata alternativamente, secondo quanto deciso dai soci in sede di nomina, da un Amministratore Unico ovvero da un Consiglio di Amministrazione composto da un minimo di due ad un massimo di sette componenti ovvero ancora da un minimo di due ad un massimo di sette amministratori non costituenti un Consiglio.

Qualora vengano nominati più amministratori senza che sia precisato il sistema di amministrazione prescelto, si intenderà nominato un Consiglio di amministrazione.

- 15.2 Gli amministratori possono essere anche non soci e sono nominati a tempo determinato, per il periodo che viene fissato di volta in volta all'atto della nomina ovvero possono essere nominati fino a dimissioni o revoca.
- 15.3 Possono essere nominati direttori, institori o procuratori per il compimento di determinati atti o categorie di atti, determinandone i poteri.
- 15.4 Il Consiglio di Amministrazione può nominare tra i suoi membri uno o più Amministratori delegati, fissandone le attribuzioni ed il compenso.

Non possono essere delegate le attribuzioni di cui all'ultimo comma dell'art. 2475 del codice civile, né ogni altra attribuzione che per legge non sia delegabile.

### Art. 16. Consiglio di amministrazione.

16.1 - Il Consiglio elegge tra i suoi componenti un Presidente, ove non vi abbiano già provveduto i soci in sede di nomina.

Il Consiglio può nominare anche un Vicepresidente che sostituisca il Presidente nei casi di assenza o di impedimento, nonché un Segretario, quest'ultimo anche estraneo.

- 16.2 Il Consiglio si raduna, sia presso la sede della società sia altrove purchè in Italia, tutte le volte che il Presidente lo giudichi necessario, o quando ne sia fatta domanda da almeno due dei suoi componenti.
- 16.3 Il Consiglio viene convocato dal Presidente mediante avviso inviato con qualunque mezzo idoneo a garantire la prova dell'avvenuto ricevimento almeno tre giorni prima dell'adunanza e, nei casi d'urgenza, almeno un giorno prima.

L'avviso dovrà essere inviato dal Presidente a tutti gli altri amministratori e, ove nominati, ai sindaci effettivi e al revisore.

Anche in mancanza di formale convocazione, il Consiglio si intenderà regolarmente costituito qualora vi intervengano tutti gli amministratori in carica e, ove nominati, i sindaci effettivi ed il revisore.

16.4 - Per la validità delle deliberazioni del Consiglio si richiede la presenza effettiva della maggioranza dei suoi membri in carica.

Le deliberazioni sono prese a maggioranza assoluta di voti dei presenti. In caso di parità dei voti la proposta si intenda respinta.

### Art. 17. Poteri - Rappresentanza.

17.1 - L'organo amministrativo è investito di tutti i poteri per l'amministrazione della società.

In sede di nomina possono tuttavia essere poste limitazioni ai poteri degli amministratori.

17.2 - La rappresentanza della società è attribuita al Presidente del Consiglio di amministrazione ovvero ai singoli amministratori delegati ove nominati ovvero all'Amministratore Unico.

Il Presidente del Consiglio di amministrazione ovvero l'Amministratore Unico inoltre rappresentano la società in giudizio con facoltà di promuovere azioni ed istanze giudiziarie ed amministrative, in ogni grado di giurisdizione ed anche per giudizi di revocazione e cassazione, e di nominare all'uopo avvocati e procuratori alle liti.

# Art. 18. Amministrazione congiuntiva o disgiuntiva.

- 18.1 Salvo quanto disposto dall'ultimo comma dell'art. 2475 del codice civile, in caso di nomina di più amministratori non costituenti un Consiglio, l'amministrazione e la rappresentanza della società sia di fronte ai terzi che in giudizio spettano secondo quanto stabilito in sede di nomina:
- o disgiuntamente a ciascun amministratore il quale potrà compiere con firma singola qualunque atto di ordinaria e straordinaria amministrazione,
- o congiuntamente a tutti gli amministratori i quali potranno compiere con firma abbinata qualunque atto di ordinaria e straordinaria amministrazione,
- o disgiuntamente a ciascun amministratore per qualunque atto di ordinaria amministrazione e congiuntamente a tutti gli amministratori per qualunque atto di straordinaria amministrazione,

oppure con le diverse modalità di amministrazione congiuntiva o disgiuntiva stabilite all'atto della loro nomina.

Qualora in sede di nomina sia precisato che gli amministratori nominati non costituiscono un Consiglio, ma nulla sia detto in ordine alle modalità di esercizio dei poteri di amministrazione e di rappresentanza, questi spetteranno disgiuntamente a ciascun amministratore.



# Art. 19. Rimborso spese - Compensi.

19.1 - Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragione del loro ufficio.

I soci possono inoltre assegnare agli amministratori una indennità annuale, ovvero un compenso in tutto o in parte costituito da una partecipazione proporzionale agli utili netti di esercizio, nonché determinare un'indennità per la cessazione dalla carica e deliberare l'accantonamento per il relativo fondo di quiescenza con modalità stabilite dai soci stessi.

#### **COLLEGIO SINDACALE**

# Art. 20. Sindaci - Competenze.

20.1 - Qualora la legge lo prescriva, i sindaci sono tre effettivi e due supplenti nominati e funzionanti ai sensi di legge. In tal caso il controllo contabile è esercitato dal Collegio Sindacale.

#### Bilancio ed Utili

#### Art. 21. Esercizi sociali - Bilancio.

21.1 - Gli esercizi sociali si chiudono al 31 dicembre di ogni anno.

Alla fine di ogni esercizio gli Amministratori procedono alla formazione del bilancio di esercizio ai sensi di legge.

21.2 - Il bilancio, redatto con osservanza delle norme di legge, è presentato ai soci entro 120 (centoventi) giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale, oppure, ove la società sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato ovvero quando lo richiedono particolari esigenze relative alla struttura ed all'oggetto della società, entro 180 (centottanta) dalla sopradetta chiusura; in questi casi gli amministratori segnalano nella relazione prevista dall'art. 2428 cod. civ. le ragioni della dilazione.

#### Art. 22. Utili - Dividendi.

- 22.1 Gli utili netti, dopo prelevata una somma non inferiore al cinque per cento per la riserva legale, fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale, verranno ripartiti tra i soci in proporzione alle rispettive quote di partecipazione, salvo che l'assemblea deliberi degli speciali prelevamenti a favore di riserve straordinarie o per altra destinazione, oppure disponga di mandarli in tutto od in parte ai successivi esercizi.
- 22.2 Il pagamento dei dividendi è effettuato presso la Cassa designata dagli Amministratori ed entro il termine che viene annualmente fissato dagli Amministratori stessi.
- 22.3 I dividendi non riscossi entro il quinquennio dal giorno in cui divennero esigibili, vanno prescritti a favore della società.

#### Recesso del socio

#### Art. 23. Ipotesi di recesso - Modalita.'

- 23.1 Il socio può recedere dalla società nei soli casi espressamente e tassativamente previsti dalla legge, alla quale è fatto rinvio per la relativa disciplina.
- 23.2 Il diritto di recesso è esercitato mediante lettera raccomandata che deve essere spedita alla società entro 15 (quindici) giorni dall'iscrizione nel registro delle imprese della decisione che lo legittima ovvero entro 30 (trenta) giorni dalla conoscenza da parte del socio del fatto che legittima il recesso, se diverso da una decisione soggetta ad iscrizione nel detto registro delle imprese.

La lettera deve contenere l'indicazione delle generalità del socio recedente e del domicilio per le comunicazioni inerenti al procedimento.

#### Clausola compromissoria

### Art. 24. Giudizio arbitrale.

24.1 - Qualunque controversia (fatta eccezione per quelle nelle quali la legge richiede l'intervento obbligatorio del pubblico ministero) sorga fra i soci o i soci e la società, l'organo amministrativo e l'organo di liquidazione o fra detti organi o i membri di tali organi, in dipendenza dell'attività sociale e della interpretazione o esecuzione del presente statuto e che possa formare oggetto di compromesso, è deferita al giudizio di un unico arbitro che giudica ritualmente e secondo diritto.

L'arbitro ê nominato, su richiesta fatta dalla parte più diligente, dal Presidente del Tribunale ove la società ha la sua sede legale.

Si applicano le norme di cui al decreto legislativo 17 gennaio 2003 n. 5.

#### Scioglimento

# Art. 25. Disciplina.

25.1 - In caso di scioglimento della società, si fa espresso rinvio a quanto previsto dagli artt. 2484 e seguenti del codice civile.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Rinvio

# Art. 26. Rinvio.

26.1 - Per quanto non espressamente previsto nel presente statuto, si fa espresso rinvio alle norme del codice civile ed alle leggi vigenti in materia."

#### Dixième résolution

L'assemblée, après avoir délibéré de confier l'administration de la société à un administrateur unique, décide de nommer administrateur unique de la société:

Monsieur Germano ZANINI, né à Verona (Italie), le 8 juin 1969, demeurant à I-37020 Lugo di Grazzana, Via Dedi 6 (Italie),

qui restera en fonction jusqu'à la révocation et/ou démission, avec les pouvoirs fixés par les statuts.

# Onzième résolution

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Germano ZANINI, prénommé, tous pouvoirs en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra. En particulier elle lui donne mandat de procéder au dépôt auprês d'un notaire italien, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

Monsieur Germano ZANINI, prénommé, est en outre autorisé à s'occuper de toutes le formalités et déclarations nécessaires afin de l'inscription dans le registre de commerce de la société ainsi devenue de nationalité italienne, des nouveaux nommés, des associés et de la pourcentage de leur participation dans le capital.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Antonio FERNANDES, Evelyne BEY, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mars 2011. Relation GRE/2011/994. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

# POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011043878/384.

(110049323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

# KME Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 130.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011055090/10.

(110060862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

# KME Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 130.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011055091/10.

(110060863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.



# Telecom Italia Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 76.448.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de Telecom Italia Finance qui a été tenue le 11 avril 2011 que l'assemblée des actionnaires a nommé en tant que Administrateurs pour les exercices 2011, 2012, 2013:

Mr. Andrea Balzarini, né le 19 septembre 1970 à Bollate (Italia), domicilié à Milano, Piazza degli Affari 2, 20123;

Mr. Adriano Trapletti, né le 25 mai 1953 à Alzano Lombardo (Italia), domicilié à Luxembourg, 12 rue Eugène Ruppert, 2453;

M.me Francesca Petralia, née le 30 aout 1953 à Bologna (Italia), domiciliée à Milano, Piazza degli Affari 2, 20123;

Mr. Jacques Loesch, né le 9 avril 1928 à Luxembourg, domicilié à Luxembourg 35, Avenue John F. Kennedy, 1855;

Mr. Riccardo Taranto né le 11 mars 1958 à Genova (Italia), domicilié à Milano, Piazza degli Affari 2, 20123;

Mr Antonio Sica, né le 27 mai 1964 à Cuneo (Italia), domicilié à Luxembourg, 12 rue Eugène Ruppert, 2453 Les susdits Messieurs resteront en charge, jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2014.

Adriano Trapletti

Le Président de la réunion

Référence de publication: 2011063066/20.

(110070724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

### Lazare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 54.288.

Les comptes annuels au 31/01/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI EXPERTS COMPTABLES 63-65, Rue de Merl L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011055097/15.

(110060905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

# Lille Storm S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5230 Sandweiler, 1, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2011055100/10.

(110061416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

# PIAM Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt. R.C.S. Luxembourg B 135.897.

L'Assemblée Générale Ordinaire de PIAM FUND tenue au siège le 15 avril 2011

A décidé le renouvellement des mandats, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012, des Administrateurs suivants:

Christian Bertrand

1A, rue Pierre d'Aspelt



L-1142 Luxembourg, Luxembourg

Philippe Cuelenaere

1A, rue pierre d'Aspelt

L-1142 Luxembourg, Luxembourg

Lucien Van den Brande

19. Place Sainte-Gudule

B-1000 Bruxelles, Belgique

Johnny Debuysscher

19, Place Sainte-Gudule

B-1000 Bruxelles, Belgique

A décidé le renouvellement du mandat, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012, du Réviseur d'Entreprises suivant:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

400, route d'Esch

L-1014 Luxembourg, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011065307/29.

(110072575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

### Koza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 2, rue du Commerce. R.C.S. Luxembourg B 148.799.

L'an deux mille onze, le quinze février.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### **ONT COMPARU:**

- 1.- La société à responsabilité limitée "KOZA S.à r.l.", avec siège social à L-3616 Kayl, 2 rue du Commerce, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 2185 du 9 novembre 2009, ici représentée par sa gérante unique: Madame Mersija BAKIC, gérante, demeurant à L-4430 Belvaux, 49, Grand Duchesse Charlotte,
  - 2.- Madame Mersija BAKIC, prédite, agissant en nom personnel.
- 3.- Mademoiselle Aida DRAGULOVCANIN, étudiante, demeurant à L-4430 Belvaux, 49 rue Grande Duchesse Charlotte.
- 4.- Mademoiselle Amina DRAGULOVCANIN, étudiante, demeurant à L-4430 Belvaux, 49 rue Grande Duchesse Charlotte.
- 5.- Monsieur Mersad DRAGULOVCANIN, pensionné, époux de Madame Mersija BAKIC, prédite, demeurant à L-4430 Belvaux, 49 rue Grande Duchesse Charlotte, ici représenté par Madame Mersija BAKIC, prédite, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Belvaux, le 15 février 2011, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

- les parts sociales de la société "KOZA S.àr.l", se trouvent actuellement réparties comme suit:

- Madame Mersija BAKIC, prédite, 24 parts
- Mademoiselle Amina DRAGULOVCANIN, prédite, 76 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES 100 parts

Par les présentes, Madame Mersija BAKIC, prénommée, déclare céder et transporter ceci avec l'accord exprès et formel de son époux Monsieur Mersad DRAGOLOVCANIN, prédit, les vingt-quatre (24) PARTS SOCIALES qu'elle détient dans la prédite société à Mademoiselle Aida DRAGULOVCANIN, prédite, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de deux mille quatre cents euros (EUR 2.400.-), somme que la cédante déclare avoir reçue de la cessionnaire, avant la passation des présentes, ce dont elle en donne quittance titre et décharge pour solde.

Ensuite, Mademoiselle Amina DRAGULOVCANIN, prénommée, déclare céder et transporter, vingt-six (26) PARTS SOCIALES qu'elle détient dans la prédite société à Mademoiselle Aida DRAGULOVCANIN, prédite, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de deux mille six cents euros (EUR 2600.-), somme que la cédante déclare avoir reçue de la cessionnaire, avant la passation des présentes, ce dont elle en donne quittance titre et décharge pour solde.



La société "KOZA S.àr.l.", prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnée conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

La société déclare en outre donner décharge pleine et entière à la cédante Madame Mersija BAKIC, prédite, de toutes contraintes, dettes quelles qu'elles soient, passées, présentes et futures (TVA, contributions, sécurité sociale, et fournisseurs.) avec engagement formel de la tenir quitte et indemne si besoin devait en être.

A la suite des cessions ainsi intervenues, le capital de la société «KOZA S.à r.l.», se trouve réparti de la manière suivante:

- Mademoiselle Amina DRAGULOVCANIN, prédite, 50 parts
- Mademoiselle Aida DRAGULOVCANIN, prédite, 50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES 100 parts

# Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même les associées représentant l'intégralité du capital social ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoquées en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elles reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution:

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet de la prédite société et de modifier par conséquent l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** La société pour objet la gestion de son patrimoine immobilier, la promotion immobilière, l'acquisition, la cession et la location de biens immobiliers ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement. En outre la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes.

#### Frais

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à HUIT CENTS EUROS (800. - EURO).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Aida DRAGULOVCANIN; Amina DRAGULOVCANIN, BAKIC, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 février 2011. Relation: EAC/ 2011/2318. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-e.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054365/72.

(110061065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

# ARISA Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 56.730.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011055616/9.

(110062613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

# Argolis Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.950.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Argolis Investment SA, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 19, rue Bitbourg L-1273 Luxembourg, Grand-



Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 157950, (the Company). The Company was incorporated on 21 December 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, which has not been published yet in the Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C. The articles of association have been amended by a deed enacted by the same notary on 27 December 2010 which deed has not yet been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Mr. Régis Galiotto, employee, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs. Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mr. Christian Klar, bank employee, professionally residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau. The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that (any terms not otherwise defined in the agenda shall have the meanings ascribed to them in the resolutions):

For the purposes of the resolutions 1 to 4, the A Shareholder and the B Shareholder are collectively referred to as the Shareholders.

I. it appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all of the 51 (fifty one) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1,000 (one thousand Euro), divided into 31 (thirty-one) Class A Shares and 20 (twenty) Class B shares, representing the entire share capital of the Company are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda.

- II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
- (1) Waiver of convening notice;
- (2) Decision to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 20,000 (twenty thousand Euro) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 51,000 (fifty one thousand Euro) to EUR 31,000 (thirty one thousand Euro) by the cancellation of 20 (twenty) B shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each and repayment of an amount of EUR 20,000 (twenty thousand Euros) to the B Shareholder with effective repayment at the date falling 31 days after the publication of these resolutions in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;
  - (3) Decision to amend and restate Article 6.2 as follows:
- " **6.2.** The subscribed share capital of the Company is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000), represented by thirty one (31) Class A Shares and with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each, fully paid up (by 100%)."
  - (4) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes.
  - III. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

# First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholder consider itself as duly convened and declares to have full knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

# Second resolution

The Meeting resolves (i) to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 20,000 (twenty thousand Euro) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 51,000 (fifty one thousand Euro) to EUR 31,000 (thirty one thousand Euro) by the cancellation of 20 (twenty) B shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand) each and (ii) the repayment of EUR 20,000 (twenty thousand Euro) to the B Shareholder (the Repayment).

The Meeting further resolves that the Repayment shall be effected on the date falling 31 days after the publication of these resolutions in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the Payment Date) or, if the Payment Date is a day when banks are not open for business in Luxembourg, the following day when banks are open for business in Luxembourg.

# Third resolution

The Shareholders resolve to restate Article 6.2 in its entirety which shall henceforth read as follows:

" **6.2.** The subscribed share capital of the Company is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000), represented by thirty one (31) Class A Shares and with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each, fully paid up (by 100%)."



#### Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the cancellation of the B Shares and authorizes any director of the Company to proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register and to see to any formalities in connection therewith.

#### Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

# Nachfolgend die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausend und elf, am siebten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Grossherzogtum-Luxemburg.

Treten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, die Aktionäre der Aktiengesellschaft Argolis Investment SA, (die Gesellschaft), eine luxemburgische Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz 19, rue de Bitbourg, L 1273 Luxemburg, einregistriert im Handels-und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 157950, gegründet am 21 December 2010, gemäß Urkunde erstellt durch den amtierenden Notar, noch nicht veröffentlicht im luxemburgischen Amtsblatt (Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C), abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 27. Dezember 2010, noch nicht veröffentlicht im luxemburgischen Amtsblatt.

Die außerordentliche Generalversammlung tritt zusammen unter dem Vorsitz von Herrn Régis Galiotto, Beamter, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Der Vorsitzende ernennt Frau Solange Wolter-Schieres, Beamtin, mit Berufsanschrift in Luxemburg zum Schriftführer.

Die Versammlung wählt Herrn Christian Klar, Bankangestellter, mit Berufsanschrift in Luxemburg zum Stimmenzähler.

Der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmzähler formen das Büro.

Die in der Generalversammlung vertretenen Aktionäre und die jeweilige Anzahl der von gehaltenen Aktien gehen aus der Präsenzliste hervor, unterzeichnet durch die Aktionäre und/oder den von den Aktionären durch eine Vollmacht Bevollmächtigten und den Mitgliedern des Büros. Diese Anwesenheitsliste und die Vollmachten, nach Paraphierung "ne varietur" durch die Bevollmächtigten der Aktionäre und durch das Büro, verbleiben als Anhang bei der vorliegenden Urkunde.

Das Büro ist demnach konstituiert, der Vorsitzende bittet den Notar zu beurkunden, dass (und alle Begriffe nicht anderweitig definiert in der Agenda haben die ihnen in den Beschlüssen zugewiesene Bedeutung):

Für Zwecke der Beschlüsse 1-4 werden der A-Aktionär und der B-Aktionär gemeinsam als die Aktionäre bezeichnet

I. aus der Anwesenheitsliste erstellt und unterschrieben durch die Mitglieder des Büros geht hervor, dass alle 51 (einundfünfzig) Aktien mit einem Nominalwert von EUR 1,000 (eintausend Euro) jede, eingeteilt in 31 (einunddreißig) Klasse A Aktien und 20 (zwanzig) Klasse B Aktien, sind gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind, in Anbetracht der Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktieninhaber ist die Generalversammlung regelmäßig zusammengesetzt und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen

- II. dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:
- (1) Verzicht auf die Einladungsformalitäten;
- (2) Beschluss des Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag von EUR 20,000 (zwanzigtausend Euro) zu reduzieren und das Gesellschaftskapital der Gesellschaft von aktuell EUR 51,000 (einundfünfzigtausend Euro) auf EUR 31,000 (einunddreißigtausend Euro) zu verringern durch Löschung der 20 B Aktien (zwanzig) mit einem Nominalwert von EUR 1,000 (eintausend Euro) jede und Rückzahlung von EUR 20,000 (zwanzigtausend Euro) an den B Aktionär mit effektiver Zahlung 31 Tage nach der Veröffentlichung dieser Beschlüsse im Amtsblatt C.
  - (3) Beschluss Artikel 6.2 der Satzung zu ergänzen und wie folgt wiederzugeben:
- " **6.2.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft ist auf einunddreißigtausend Euro (€31,000) festgesetzt, geteilt in einunddreißig (31) Klasse A Aktien mit einem Nominalwert von 1,000 Euro (€1,000) jede voll eingezahlt (100%)."
  - (4) Abänderung des Aktienregisters, um die obigen Änderungen wiederzugeben.
  - III. Sodann traf die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:



#### Frster Beschluss

Die Generalversammlung, das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft anwesend, verzichtet auf die Einladungsformalitäten, die Aktionäre betrachten sich als wirksam geladen und erklären perfekte Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben welche ihnen vorher kommuniziert wurde.

#### Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt (i) das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag von EUR 20,000 (zwanzigtausend Euro) zu reduzieren und das Gesellschaftskapital der Gesellschaft von aktuell EUR 51,000 (einundfünfzigtausend Euro) auf EUR 31,000 (einunddreißigtausend Euro) zu verringern durch Löschung der 20 B Aktien (zwanzig) mit einem Nominalwert von EUR 1,000 (eintausend Euro) jede und (ii) Rückzahlung von EUR 20,000 (zwanzigtausend Euro) an den B Aktionär (die Rückzahlung).

Die Generalversammlung beschließt ebenfalls, dass die Rückzahlung an dem Tag erfolgt, welcher 31 Tage nach der Veröffentlichung dieser Beschlüsse im Amtsblatt C (der Rückzahlungstag) liegt oder falls der Rückzahlungstag auf einen Tag fällt an dem die Banken in Luxemburg nicht geöffnet sind, am folgenden Tag an dem die Banken in Luxemburg offen sind..

#### Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 6.2. der Satzung wie folgt abzuändern:

" **6.2.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft ist auf einunddreißigtausend Euro (€31,000) festgesetzt, geteilt in einunddreißig (31) Klasse A Aktien mit einem Nominalwert von 1,000 Euro (€1,000) jede voll eingezahlt (100°%)."

#### Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Aktienregister der Gesellschaft zu ändern, um die Löschung der B Aktien wiederzugeben und autorisiert jeden Verwaltungsrat der Gesellschaft das Aktienregister für die Gesellschaft abzuändern und jede Formalität im Zusammenhang damit vorzunehmen.

#### Schätzung der Kosten

Die Kosten und Vergütungen, die von der Gesellschaft getragen werden, werden auf einen Betrag von EUR 1.300.geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt, dass auf Antrag der Komparenten, diese Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt durch eine Übersetzung in deutscher Sprache. Auf Antrag der vorgenannten Komparenten ist, bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienenen Personen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die erschienenen Personen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. WOLTER, R. GALIOTTO, C. KLAR und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 février 2011. Relation: LAC/2011/8026. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 19. April 2011.

Référence de publication: 2011054605/153.

(110061601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

# Sotinvest Management Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 103.261.

# **EXTRAIT**

Il résulte de la décision prise lors du conseil d'administration de la Société en date du 29 décembre 2010 que:

1. Le siège social de la Société est transféré du 55 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg au 43 Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 19 avril 2011. Pour la Société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2011055993/16.

(110062084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

# Augentius Fund Administration (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 150.673.

In the year two thousand and eleven,

on the ninth day of March.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Augentius Luxembourg S.A.", a société anonyme, duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, under section B number 150 670,

here represented by:

Mrs Kathryn Winifred O'Sullivan, Managing Director of Augentius Fund Administration (Luxembourg) S.A., with professional address at 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,

by virtue of proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing is the sole shareholder of "AUGENTIUS FUND ADMINISTRATION (LUXEMBOURG) S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, which registered office is at 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150 673, incorporated following a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 8 January 2010, published in the Mémorial C, Recueil des sociétés et associations dated 18 February 2010, number 362 the "Company").

The Articles of Incorporation of the Company have never been amended since.

The appearing party has requested to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

# Agenda

- To transfer the registered office from 4 rue d'Arlon L-8399 Windhof, to 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach and to amend consequently the first paragraph of Article two (2) of the Company's Articles of Incorporation.

The sole shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### First resolution

The sole shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 4 rue d'Arlon, L-8399 Windhof to 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

# Second resolution

As a direct consequence of such transfer of the Company's registered office, the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of Article two (2) of the Company's Articles of Incorporation, as follows:

**Art. 2. Registered office. (first paragraph).** "The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand-Duchy of Luxembourg). The registered office may be transferred within the municipality of Schuttrange by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors."

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us, notary, this original deed.



# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

est apparu:

«Augentius Luxembourg S.A.», une société anonyme constituée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 150 670,

ici représentée par:

Madame Kathryn Winifred O'Sullivan, Managing Director of Augentius Fund Administration (Luxembourg) S.A., avec adresse professionnelle au 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de «AUGENTIUS FUND ADMINISTRATION (LUXEMBOURG) S.A.», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4 rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150 673, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 08 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 février 2010, numéro 362 (la «Société»).

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

La partie comparante a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

# Ordre du jour

- De transférer le siège social du 4 rue d'Arlon, L-8399 Windhof au 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts de la Société.

L'associé unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique a décidé de transférer le siège social du 4 rue d'Arlon, L-8399 Windhof au 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

# Deuxième résolution

En conséquence directe de ce transfert du siège social de la Société, l'associé unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts de la Société, comme suit:

Art. 2. Siège social (premier alinéa). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Schuttrange par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.».

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. W. O'SULLIVAN, J.-J. WAGNER.

 $Enregistr\'{e} \ \grave{a} \ Esch-sur-Alzette \ A.C., le \ 11 \ mars \ 2011. \ Relation: EAC/2011/3306. \ Reçu \ soixante-quinze \ Euros \ (75.-EUR).$ 

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011053594/92.

(110060257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

#### Invest Cap LX Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 151.551.

# RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle, l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 2 février 2011, déposé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 7 février 2011 sous la référence n° L110022977 doit être lu de la manière suivante:



«L'assemblée approuve la nomination de ERNST & YOUNG S.A. ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en qualité de réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2011.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2011056816/16.

(110063668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

# Ecaro s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9970 Leithum, 4, Am Kaandel. R.C.S. Luxembourg B 129.522.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011055692/9.

(110062354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

# Pacific Drilling S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 2.100.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 159.658.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of April,

Before us, Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

Siobhán McCarthy, lawyer at Loyens & Loeff, Luxembourg, acting in her capacity as a representative of the Board of Directors of Pacific Drilling S.A. a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under registration number B 159658, with a share capital of one million five hundred thousand United States Dollars (USD 1,500,000.-), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on March 11, 2011, which has been submitted to and is awaiting publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the articles of incorporation of which have been amended by a notarial deed of Maître Joseph Elvinger on 30 March 2011 (the Company),

by virtue of the authority conferred upon her by resolutions adopted by the Board of Directors of the Company (the Board) on 4 April 2011, a copy of which resolutions, signed ne varietur by the representative and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

The said appearing person, acting in her aforesaid capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

- (I) That the current articles of association of the Company (the Articles) provide that the issued share capital of the Company is set at one million five hundred thousand United States dollars (USD 1,500,000) divided into one hundred fifty million shares without nominal value but having an accounting par value of one cent (USD 0.01) fully paid up.
- (II) That pursuant to Article 5.3 of the Articles, the authorised share capital of the Company has been set at fifty million United States dollars (USD 50,000,000) and that the Board is authorised to increase the Company's subscribed share capital within the limits of the authorised share capital, such Article 5 then to be amended so as to reflect the increase of capital.
- (III) That the Board, by resolutions adopted on 4 April 2011 (the Board Resolutions) and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 5.3 of the Articles, approved, subject to confirmation by DnB NOR Bank ASA of the receipt by the Company of the relevant subscription funds (the Funds), the issuance within the authorised share capital of sixty million (60,000,000) shares (the New Shares) to DnB NOR Bank ASA and the increase of the share capital of the Company by an amount of six hundred thousand United States Dollars (USD 600,000) so as to bring the share capital from its current amount of one million five hundred thousand United States Dollars (USD 1,500,000) to the amount of two million one hundred thousand United States Dollars (USD 2,100,000) represented by two hundred and ten million (210,000,000) shares.
- (IV) That the Board Resolutions record the decision of the Board, taken in accordance with Article 5.3 of the Articles, to withdraw the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company and to issue the New Shares exclusively to DnB NOR Bank ASA.
- (V) That the New Shares have been entirely paid up and fully subscribed by a contribution-in-cash to the Company of Funds in the amount of six hundred million United States dollars (USD 600,000,000) (of which six hundred thousand



United States dollars (USD 600,000) constituted share capital and five hundred ninety nine million four hundred thousand United States Dollars (USD 599,400,000) was allocated to the Company's share premium account) such amount having been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of:

- i. a letter from DnB NOR Bank ASA confirming availability of the funds;
- ii. a letter signed by Christopher Beckett for and on behalf of the Company confirming receipt of the Funds, the allocation of the Funds to share capital and share premium and the issuance of the New Shares.
- (VI) That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, Article 5.1 of the Articles of Association is therefore amended and shall be read as follows:

#### Capital

The share capital is set at two million one hundred thousand United States Dollars (USD 2,100,000) represented by two hundred and ten million (210,000,000) shares in registered form, without nominal value.

### Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately seven thousand Euro.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail. The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six avril,

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Siobhán McCarthy, Avocate chez Loyens & Loeff, Luxembourg, agissant en tant que mandataire du Conseil d'Administration de Pacific Drilling S.A., une société anonyme, dont le siège social se situe au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 159658, dont le capital social est fixé à un million cinq cent mille dollars américains (USD 1.500.000,-), constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 mars 2011, déposé au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et en attente de publication. Lesdits statuts ont été modifiés suivant un acte de Maître Joseph Elvinger le 30 mars 2011 (la Société),

en vertu du pouvoir qui lui a été conféré par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société (le Conseil) en date du 4 Avril 2011; une copie des résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel, les résolutions seront formalisées.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- (I) Que selon les statuts de la Société en vigueur (les Statuts), le capital social émis de la Société est fixé à un million cinq cent mille dollars américains (USD 1.500.000,-) divisé en cent cinquante millions d'actions sans valeur nominale mais ayant une valeur comptable de un centime de dollar américain (USD 0,01) entièrement libéré.
- (II) Qu'en vertu de l'Article 5.3 des Statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinquante millions de dollars américains (USD 50.000.000,-), et que le Conseil est autorisé à procéder à des augmentations du capital souscrit de la Société dans les limites du capital autorisé, lequel Article 5 étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.
- (III) Que le Conseil, par résolutions adoptées du 4 Avril 2011 (les Résolutions du Conseil) et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'Article 5.3 des Statuts, a approuvé, sous réserve de la confirmation par DnB NOR Bank ASA de la réception des fonds en vue des souscriptions (les Fonds), l'émission, dans le cadre du capital autorisé, de soixante millions (60.000.000) d'actions (les Nouvelles Actions) à DnB NOR Bank ASA et l'augmentation du capital social d'un montant de six cent mille dollars américains (USD 600.000) afin de le porter de son montant actuel de un million cinq cent mille dollars américains (USD 1.500.000) à deux millions cent mille dollars américains (USD 2.100.000), représenté par deux cent dix millions (210.000.000) d'actions.
- (IV) Que les Résolutions du Conseil consignent la décision du Conseil, prise en conformité avec l'Article 5.3 des Statuts, de retirer les droits de souscription préférentiels des actionnaires de la Société existants et d'émettre les Nouvelles Actions exclusivement pour DnB NOR Bank ASA.
- (V) Que toutes les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites et libérées par un apport en numéraire à la Société de Fonds pour un montant de six cent millions de dollars américains (USD 600.000.000) (duquel six cent mille dollars américains (USD 600.000) constitue la capital social et cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent mille



dollars américains (USD 599.400.000) sont alloués au compte prime d'émission de la Société), ce montant se trouvant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation de:

i. une lettre de DnB NOR Bank ASA confirmant la disponibilité des fonds;

ii. une lettre signée par Christopher Beckett pour et de la part de la Société, confirmant la réception des Fonds, l'allocation des Fonds au capital social et à la prime d'émission et l'émission des Nouvelles Actions.

(VI) Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, l'Article 5.1 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

#### Cabital

Le capital social est fixé à deux millions cent mille dollars américains (USD 2.100.000) représenté par deux cent dix millions (210.000.000) d'actions sous forme nominative, sans valeur nominale.

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison du présent acte, sont évalués approximativement à la somme de sept mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte ayant été faite au comparant, que le notaire connaît par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: S.McCARTHY, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 avril 2011. Relation: LAC/2011/16483. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDTION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011053146/124.

(110059846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

# Horizon French Property Partnership I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 115.976.

En date du 6 décembre 2010, les associés de la Société ont pris la décision suivante:

- Prorogation de la durée de la Société de 2 (deux) ans soit, jusqu'au 20 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Horizon French Property Partnership I S.C.A.

Représentée par Horizon French Property Partnership Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011055279/13.

(110060887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

### Hub One Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 129.418.

# DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le trente mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

La société de droit des lles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL SA, ayant son siège social à Lake Building, Second Floor, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Island,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.



Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme HUB ONE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 129418, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1723 du 14 août 2007 et dont les statuts n'ont jamais fait l'objet de modifications.
- II.- Que le capital social de la société anonyme HUB ONE PARTICIPATIONS S.A. pré-désignée, s'élève actuellement à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.
- III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme HUB ONE PARTICIPATIONS S.A..
- IV.- Que l'activité de la société HUB ONE PARTICIPATIONS S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
  - V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.
- VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.
- VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme HUB ONE PARTICIPATIONS S.A. est à considérer comme faite et clôturée.
- IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
  - X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actions.
- XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 avril 2011. Relation GRE/2011/1395. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011053705/53.

(110060365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

## OH2 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 160.234.

# **STATUTS**

L'an deux mille onze, le trente mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

A comparu:

La société JMCPS HOLDING S.A., ayant son siège social au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138612,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 mars 2011.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.



Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "OH2 INTERNATIONAL S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 30 mars 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;
  - à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
  - de déterminer les conditions de souscription et de libération;
  - de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation cidessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.



Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son seing son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

- **Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 22 avril à 16.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- **Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- **Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

## Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2012.

## Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

## Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.



#### Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L–1449 Luxembourg;
- c) Monsieur Sébastien GRAVIERE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm Belgique et domicilié profession-nellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
  - 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.

- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.
  - 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marc KOEUNE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 avril 2011. Relation GRE/2011/1379. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011053791/151.

(110060354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

### Mytaluma S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 29.204.

L'an deux mille onze, le onze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MYTALUMA S.A.», établie et ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 29.204, constitué suivant acte notarié en date du 21 novembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 31 du 3 février 1989. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 10 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 384 du 25 mai 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Tazia BENAMEUR, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Maryline WALTENER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Géneviève BAUE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.



Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### Ordre du jour:

- Constatation de l'adoption au 1 <sup>er</sup> janvier 2011 de l'objet social général des sociétés de participations financières (Soparfi).
  - Refonte complète des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'Assemblée CONSTATE, qu'avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2011, la Société n'est plus régie par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding et est dorénavant soumise au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI et décide de modifier en conséquence l'article y afférent pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

## Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

« Art. 1 er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «MYTALUMA S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) divisé quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.



La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 7. L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de l'année suivante.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de juillet à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.



Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: T. BENAMEUR, M. WALTENER, G. BAUE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 mars 2011. Relation: EAC/2011/3490. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011053778/155.

(110060419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

## Lille Storm S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5230 Sandweiler, 1, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011055101/10.

(110061418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

# INM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.882.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 mars 2011.

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 14 février 2011 de Mr. Brian McMahon et a nommé en remplacement, avec effet au 23 mars 2011 et pour une durée indéterminée, Mr. Robert Quinn résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 8 mai 1977 à Stockton on Tees, Royaume-Uni.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Robert Quinn;
- Monsieur Andreas Demmel;
- Monsieur Donal Buggy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011063207/20.

(110069990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.



## Saint-Georges Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 160.262.

L'an deux mille onze, le premier avril.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

### A COMPARU:

Monsieur Pascal ROBINET, administrateur, demeurant à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

**Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange, la promotion et la mise en valeur, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de tous biens immobiliers.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement auxdites activités ou à des activités similaires susceptibles de favoriser ou de faciliter l'exécution ou le développement de son objet social.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de "SAINT-GEORGES IMMOBILIERE S.à r.l.".
- Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.
  - Art. 7. Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (.EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 8.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.
  - Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 12.** Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.



Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

## Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2011.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ NEUF CENTS EUROS ( EUR 900.-) .

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

### Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

### Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée: Monsieur Pascal ROBINET, prédit.
- 2.- La société est gérée par l'associé-gérant unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.
- 3.- Le siège social est établi à L-2633 Senningerberg, 6d, route des Trèves.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Robinet, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 avril 2011. Relation: EAC/2011/4632. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054525/81.

(110060938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

# Lille Storm S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5230 Sandweiler, 1, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2011055102/10.

(110061424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

# Key Note S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 131.219.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 25 février 2011

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 25 février 2011, Kulczyk Investments S.A., avec siège social à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 126.198, a transféré la totalité de ses parts sociales ordinaires détenues dans la Société de la manière suivante:

- 125 parts sociales ordinaires d'une valeur de 100 EUR chacune, à Radwan Investments GmbH, avec siège social à 6 Führichgasse, 1010 Wien, Autriche, immatriculée auprès du Handelsregister Österreich sous le numéro FN 336042f.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 20 avril 2011.

Bert Seerden

Mandataire

Référence de publication: 2011058586/19.

(110064404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

## GCG Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.468.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société le 6 avril 2011 (l'«Assemblée»)

L'Assemblée accepte la démission d'Alexis Kamarowsky en tant qu'administrateur A de la Société avec effet au 6 avril 2011.

L'Assemblée décide de nommer Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer en Hollande, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur A. Son mandat sera renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dans cinq ans.

Dorénavant, le Conseil d'administration se compose donc somme suit:

- Alain Koch: Administrateur A
- Martijn Sinninghe Damsté: Administrateur A
- Gerhard Koch: Administrateur B
- Michael Kidd: Administrateur B
- Rex Sato: Administrateur B
- Serena Tremlett: Administrateur B
- Barry Hardy, Administrateur B

Fait à Luxembourg, le 9 mai 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011064194/25.

(110072474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

### Lille Storm S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5230 Sandweiler, 1, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2011055103/10.

(110061425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

### Lille Storm S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5230 Sandweiler, 1, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2011055104/10.

(110061427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.



## Terra Mundus Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 155.164.

Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 5. Mai 2011

In der Gesellschafterversammlung vom 5. Mai 2011 wurden folgende Beschlüsse gefasst:

- 1. Die Anzahl der Mitglieder der Geschäftsführung wird mit sofortiger Wirkung auf drei festgesetzt, davon zwei Class A-Directors und ein Class B-Director.
  - 2. Die Mitglieder des Geschäftsführung
  - Herr Robin Naudin ten Cate, Class B-Director, geschäftsansässig in 15, rue Edward Streichen, 2540 Luxemourg
  - Frau Johanna van Oort, Class B-Director, geschäftsansässig in 15, rue Edward Streichen, 2540 Luxemourg und werden mit sofortiger Wirkung von ihren Ämtern als Geschäftsführer abberufen.
  - 3. Als neues Mitglied der Geschäftsführung werden mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Dauer bestellt:
- Herr Volker Becker, geb. 10.07.1970 in D-Wadern, wohnhaft in Johannisstraße 4, D-66620 Nonnweiler, Deutschland, zum Class A Director.
- 4. Das Mandat von Herrn Christian Gradel, geb. 20.04.1964 in D-Gelsenkirchen-Buer, geschäftsansässig in Möhlstraße 2, D-81675 Münschen, als Class A-Director wird auf unbestimmte Dauer verlängert.
- 5. Das Mandat von Herrn Reinhard Siess, geb. 15.04.1951 in D-Hamburg, geschäftsansässig in 10 Rémy Oliver Street, Port Louis, Republic of Mauritius, als Class A-Director wird geändert zum Class B-Director mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Dauer.
- 6. Die am 19.08.2010 zum Aufsichtskommissar bestellte Gesellschaft Können & Associés SARL, 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 114190, wird mit sofortiger Wirkung vom Amt des Rechnungskommissar der Gesellschaft abberufen.
- 7. Zum neuen Aufsichtskommissar der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung im Jahre 2017 bestellt:
  - Fides Inter-Consult S.A., 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 52925 Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. Mai 2011.

Für gleichlautenden Auszug

Volker Becker

Administrateur

Référence de publication: 2011064611/34.

(110072468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

## V & J S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3676 Kayl, 12, rue de Schifflange. R.C.S. Luxembourg B 103.840.

L'an deux mille onze, le cinq avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

### ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Vincenzo MONTANO, manager, demeurant à L-3676 Kayl, 12, rue de Schifflange agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de
- 2) Madame Polina Nikolaevna FROLOVA, manager, épouse de Monsieur Vincenzo MONTANO, demeurant à L-3676 Kayl, 12, rue de Schifflange, ici représentée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "V & J S.a r.l.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-3676 Kayl, 12, rue de Schifflange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103.840, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 75 du 27 janvier 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 291 du 10 février 2009,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:



## Unique résolution

Les associés décident d'élargir l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" Art. 2. La société a pour objet la prestation de services ainsi que l'activité de consultance.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La société a également pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la gestion et la mise en valeur de tous immeubles, parties d'immeubles, droits immobiliers et accessoires, situes dans le Grand-Duché de Luxembourg ou a l'étranger, pour son compte propre.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Polina Nikolaevna FROLOVA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 avril 2011. Relation GRE/2011/1466. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011053862/60.

(110060421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

# Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.670.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A.

Signatures

Référence de publication: 2011065499/11.

(110072967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck